

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 062/2026

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
REPRESENTANT LA COLLECTIVITE DE MERVILLE AU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL**

Le Maire de Merville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-030 du 22 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-028 du 1^{er} avril 2026 désignant les membres élus représentant la commune au comité social territorial,

ARRETE

Article 1 :

Les élus suivants sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la commune de MERVILLE :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Alexandrine MOUCHET	Michel HANNE
Sylviane GABEZ	Christophe LECLERCQ
Pascale THEVENIN	Martine DELPECH
Evelyne ROQUES	Abigaël CABRIES
Minh TRUONG	Florence MONTAGNER


Article 2 :

Madame Chantal AYGAT, Maire de MERVILLE, assurera la présidence du comité social territorial.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Merville, le 10 avril 2026,
Le Maire
Chantal AYGAT



Arrêté publié sur le site internet de la commune le : 14/04/2026

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.